

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 4 octobre 2011

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 26 et 27 septembre 2011

2011 DPVI 45 Subvention à l'association Centre Alpha Choisy (13e) (1 000 € au titre de la Politique de la Ville et 6 000 € au titre de l'Intégration).

**Mme Gisèle STIEVENARD et Mme Pascale BOISTARD,
rapporteuses.**

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2511-14 ;

Vu le projet de délibération en date du 13 septembre 2011, par lequel M. Le Maire de Paris lui propose l'attribution d'une subvention à l'association Centre Alpha Choisy (CAC).

Vu l'avis du conseil du 13e arrondissement en date du 15 septembre 2011 ;

Sur le rapport présenté par Mme Gisèle STIEVENARD au nom de la 5e commission et par Mme Pascale BOISTARD au nom de la 6e Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention de 7 000 € est attribuée à l'association Centre Alpha Choisy (CAC), 27, avenue de Choisy (13e), pour le projet "Intégration des migrants : vers un regroupement des moyens associatifs" (X00067/9865).

Article 2 : La dépense correspondante s'élevant au total à 7 000 €, sera imputée comme suit :

- 1 000 € au chapitre 65, article 6574, rubrique 020, ligne 15001 "provision pour subventions de fonctionnement au titre de la politique de la Ville - développement des quartiers" du budget de fonctionnement 2011 de la Ville de Paris (2011-00970).

- 6 000 € au chapitre 65, article 6574, rubrique 02, ligne 15003 "provision pour subventions de fonctionnement au titre de l'intégration et des résidents non communautaires" du budget de fonctionnement 2011 de la Ville de Paris (2011-02322).